COMMUNE MIXTE DE COURROUX



ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2023

Message à la population

Mesdames, Messieurs,

Dans le traitement des affaires, le Conseil communal vous convie en assemblée communale

lundi 18 décembre 2023 à 20h00

Ecole Bellevie - Salle polyvalente - Courroux

pour aborder les points à l'ordre du jour suivants :

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26.06.2023.
- 2. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Morganti Nadine, originaire d'Allemagne.
- 3. Prendre connaissance et approuver le budget 2024, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.
- 4. Information à la population sur la Plan Spécial Rue de la Croix.
- 5. Informations diverses du Conseil communal.
- 6. Accueil et réception des jeunes gens des classes d'âge 2004 et 2005 qui entrent dans leur majorité civique.
- 7. Divers.

Sujets que nous reprenons un à un ci-après pour en détailler le contenu comme suit :

1. Le procès-verbal

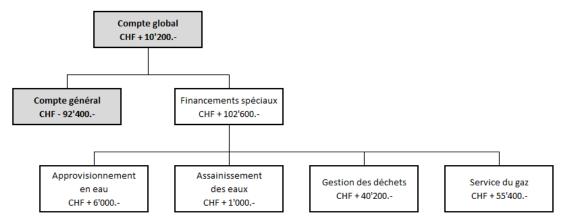
Le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 juin 2023 est à disposition sur le site internet www.courroux.ch et au secrétariat communal. Sur lecture d'un résumé, nous passerons à son approbation en assemblée du 18 décembre 2023.

2. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Morganti Nadine, originaire d'Allemagne

Mme Morganti Nadine, 1980, de nationalité allemande, sollicite sa naturalisation. Elle remplit toutes les conditions pour obtenir le droit de cité communal.

3. Prendre connaissance et approuver le budget 2024, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux

La Municipalité présente un budget 2024 avec un excédent de produits du compte global de CHF 10'200.-.



La baisse du déficit du compte général par rapport au budget 2023, qui prévoyait un excédent de charges de CHF 232'000.-, s'explique par les éléments suivants :

- Principales améliorations du résultat :
 - * impôts: augmentation des recettes fiscales globales de CHF 399'000.-,
 - * péréquation financière : augmentation du versement cantonal de CHF 113'700.- (notre indice des ressources s'est réduit à hauteur de 85.15 points au lieu de 86.85 en 2023),
 - * amortissements économiques : baisse de CHF 84'600.-, notamment sur nos bâtiments communaux,
 - * charges de l'enseignement : part communale en baisse de CHF 74'300.-,
- Principales détériorations du résultat :
 - * charges de l'action sociale : part communale en hausse de CHF 260'000.-,
 - * intérêts sur dettes : augmentation de CHF 128'000.- (hausse des taux hypothécaires),
 - * charges salariales: augmentation de CHF 75'200.- (renchérissement, annuités et assurances),
 - * charges des écoles secondaires : hausse de CHF 56'700.- (coûts financiers liés aux travaux de rénovation de l'école secondaire du Val-Terbi,
 - * financement des prestations complémentaires, réductions des primes de l'assurance-maladie et allocations familiales : hausse de CHF 43'000.-.

La quotité d'impôt et les taxes communales restent inchangées.

Toutefois, concernant la taxe de base pour la gestion des déchets, le Conseil communal a décidé d'octroyer une ristourne de CHF 15.-, qui vient s'ajouter à celle du Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD), d'un montant de CHF 25.-.

Comparaison entre les budgets 2024 et 2023, ainsi que les comptes 2022 (en millions de CHF)

Libellé	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Charges	15.563	14.372	15.851
Revenus	15.471	14.140	15.851
Marge d'autofinancement	0.943	0.870	0.808
Rentrées fiscales	9.252	8.853	8.933
Quotité d'impôt	2.15	2.15	2.15
Résultat général (- déficit, + bénéfice)	- 0.092	- 0.232	équilibre

Le budget de la Bourgeoisie affiche un excédent de charges de CHF 9'300.- contre un léger bénéfice de CHF 300.- au budget 2023.

Cette dégradation du résultat s'explique par une augmentation des frais de chauffage des écoles de nos villages pour CHF 5'000.-, une baisse du bénéfice du Triage forestier du Val Terbi pour CHF 11'000.-, une augmentation des intérêts sur dettes de CHF 2'700.-. Par contre, les frais d'entretien des biens du patrimoine financier baissent de CHF 5'000.-.

4. Information à la population sur le Plan Spécial – Rue de la Croix

Le nouveau plan d'aménagement communal (PAL) a été adopté par l'Assemblée communale le 12 septembre 2022 et par l'Autorité cantonale le 17 novembre 2022. Dans ses prescriptions, le PAL détermine, notamment, une zone destinée à l'activité (zone mixte MCb). Le secteur MCb est soumis à la procédure de plan spécial obligatoire, dont la compétence est attribuée au Conseil communal. La présentation de ce jour a pour objectif d'informer les citoyens de manière complète sur le contenu du plan spécial « Rue de la Croix », qui sera adopté par le Conseil communal après avoir été validé par l'Autorité cantonale.

5. Informations diverses du Conseil communal

Le Conseil communal donnera les informations d'usage sur les différents dossiers en cours.

6. Accueil et réception des jeunes gens des classes d'âge 2004 et 2005 qui entrent dans leur majorité civique.

Comme il est de coutume, l'Assemblée communale accueillera les jeunes gens des classes d'âge 2004 et 2005 pour marquer leur entrée dans la vie civique.

Informations communales

Déchets encombrants – Rappel à la population

Sont considérés comme objets encombrants, les déchets urbains combustibles ou incinérables provenant uniquement des ménages privés, **trop volumineux pour être éliminés dans des sacs taxés 110l**. Ils sont de dimension supérieure à 50x50x50 cm et pèsent **50 kg au maximum**. Un maximum de 2 pièces par type d'objet est également fixé. Ils nécessitent un broyage avant leur incinération comme les ordures ménagères, ce qui implique pour les citoyens de veiller à **enlever les parties métalliques**. Il n'y a actuellement pas de filière écologique et économique pour le recyclage des plastiques, mis à part le PET et les bouteilles de lait. www.seod.ch



Elagage des arbres, haies vives et buissons

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés, de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace libre. Les arbres, buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité seront taillés et élagués par les propriétaires, selon l'article 25 alinéa 3 du règlement communal sur les constructions de début octobre à début avril. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages par suite d'inobservation des prescriptions précitées.

Vente de sapins

Au vu de la baisse significative de sapins vendus les années précédentes, le Conseil communal renonce à la traditionnelle vente de sapins par la voirie communale.

Biodiversité

La Confédération et le Canton du Jura ont édité des fiches d'aides à la sauvegarde de la biodiversité :

- https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/le-jardin-climatique.html
- https://www.jura.ch/jardinsvivants

Carte journalière dégriffée Commune

Le système actuel de cartes journalières, disponibles seulement dans quelques grandes communes, sera remplacé dès le 01.01.2024. Notre commune a décidé d'adhérer au nouveau système et sera en mesure de proposer cette nouvelle prestation « carte journalière dégriffée Commune » à la population. Pour les détails du processus d'achat, vous pourrez consulter notre site internet dès début 2024.

Fermeture administration

L'administration communale sera fermée du vendredi 22.12.23 à 11h au mardi 02.01.24 inclus, pour les vacances de Noël.

Film promotionnel

Le film promotionnel communal est disponible sur notre site web :



Réseaux sociaux

Les Autorités rappellent que les réseaux sociaux de la commune, Facebook et Instagram, sont à disposition des commerces et sociétés, pour leurs annonces importantes. Les demandes de publications sont à transmettre par e-mail à l'adresse : info@courroux.ch





https://www.instgram.com/commune courroux courcelon/



https://www.facebook.com/communemixtecourrouxcourcelon/

Attaques informatiques et cybersécurité

La numérisation a apporté des progrès indéniables à toutes les activités humaines. Les aspects positifs sont malheureusement accompagnés de nombreux risques. Les cyberattaques sont désormais un fléau qui touche tout le monde et peut entraîner de très lourdes conséquences.

Si vous deviez subir une attaque informatique, vous pouvez l'annoncer au Centre national pour la cybersécurité à l'adresse https://www.ncsc.admin.ch/ncsc/fr/home.html.

Nouvelle année

Le Conseil communal vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et que l'année 2024 vous apporte santé, joie, bonheur et succès. Joyeuses fêtes à toutes et tous et meilleurs vœux.

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration, demeurons à disposition si nécessaire et nous réjouissons de votre présence à l'assemblée communale. Dans l'intervalle, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Courroux, novembre 2023

Le Conseil communal